



L'ISLOT, un bâtiment pour tous !
Rue des Artisans 2, 1148 L'Isle



Rangement et nettoyage

1. Matériel de nettoyage

- a. Le matériel de nettoyage se trouve dans le local de rangement - nettoyage attenant à la grande salle.

2. Grande salle

- a. Passer le balai ou l'aspirateur après utilisation, selon les directives reçues ;
- b. Nettoyer les chaises et les tables, ranger les tables sur leurs chariots par piles de 10, empiler les chaises par 10, en bordure de salle ;
- c. Panosser les endroits très sales.

3. Cafétéria :

- a. Nettoyer le plan de travail ;
- b. Laver et ranger la vaisselle;
- c. Nettoyer les chaises et les tables ;
- d. Mettre les chaises sur les tables et passer l'aspirateur ou le balai ;
- e. Panosser les endroits très sales.

4. Cuisine :

- a. Remettre en place tout le matériel de cuisson, plats, ustensiles, vaisselle etc, selon photos ;
- b. Nettoyer le lave-vaisselle selon le mode d'emploi (affiché contre la chambre froide) ;
- c. Nettoyer le plan de cuisson vitrocéram avec le gratoire dédié à cet usage (et pas avec un chiffon métallique !) ;
- d. Balayer et passer la serpière si un repas a été préparé ;
- e. Ne pas laisser de déchets alimentaires dans les poubelles, mais les emporter avec vous pour les éliminer. Pour les déchets compostables, les bouteilles (verre, PET...) , utiliser les bennes de

la déchetterie communale, juste à côté. Elles sont accessibles 24h/24 ;

- f. Ne laisser aucun reste d'aliments et boissons, y compris dans la chambre froide et le congélateur ;
- g. La cuisine doit être utilisable à votre départ !

5. Salles de réunion 1 et 2 :

- a. Ranger les chaises, tables, petits mobiliers, comme installés initialement ;
- b. Nettoyer les tables et passer l'aspirateur ;
- c. Les salles doivent être utilisables à votre départ !

6. Sanitaires

- a. Laver les lavabos et les WC
- b. Passer l'aspirateur ou le balai
- c. Panosser les sols
- d. Les sanitaires doivent être utilisables à votre départ !

7. Contrôle

Un contrôle des locaux et des équipements est effectué après la location. Au cas où le travail de remise en ordre et de nettoyage n'a pas été effectué selon nos directives, des frais de remise en ordre par nos soins seront déduits de la caution.

D'autres informations se trouvent sur les fiches « **Informations générales** » et « **Règles et coûts** »

Nous espérons que vous aurez passé un excellent moment dans nos locaux !



L'ISLOT
Rue des Artisans 2
CH-1148 L'Isle (VD)

Site WEB : [:www.l-islot.ch](http://www.l-islot.ch)

Email: info@l-islot.ch

Tél et WhatsApp: +41 (0)77 466 77 16